

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 048-2019  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive:   
N° d'affaire: 2019.RRGR.66

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Bachmann (Nidau, PS) (porte-parole)  
Zryd (Magglingen, PS)  
Etter (Treiten, PBD)  
Kipfer (Münsingen, PEV)  
Imboden (Bern, Les Verts)  
Wyrsh (Jegenstorf, PS)

Cosignataires: 26

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du  
Direction: Direction des finances  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Echange de données financières à l'intérieur du pays

---

Le Conseil-exécutif est chargé de déposer auprès de la Confédération une initiative cantonale qui demande l'échange de données financières à l'intérieur du pays :

- L'article 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est complété comme suit : « <sup>4bis</sup> La transmission d'informations à l'autorité fiscale n'est pas punissable. »

Développement :

Les plans d'austérité mis en place dans le canton de Berne en 2014 et en 2017 ont abouti à de nombreuses coupes dans les services et les projets, voire à la suppression de certains d'entre eux. Le programme gouvernemental de législature pointe à de nombreuses reprises la situation financière tendue du canton.

L'échange automatique de renseignements avec l'étranger en vigueur depuis le début de 2019 a généré des recettes fiscales supplémentaires plus élevées qu'attendu. Des valeurs patrimoniales pour plusieurs milliards de francs ont été déclarées et pourront être normalement imposées. On peut donc supposer qu'un échange de données financières à l'intérieur du pays déboucherait, lui aussi, sur des recettes fiscales plus importantes. Le Conseil-exécutif doit par conséquent se faire entendre de la Confédération, dans l'intérêt de l'un comme de l'autre !

Motivation de l'urgence : plus vite le projet est abordé, plus vite la justice fiscale pourra être réalisée, pour autant que le volume de valeurs patrimoniales mis au jour à l'intérieur du pays soit aussi important que celui mis au jour à l'étranger.

#### Destinataire

- Grand Conseil